

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**Matthieu VILLATTE – Maîtriser la conversation clinique
25 & 26 juin 2020**

Pour vous inscrire, il suffit :

- 1) de remplir et de signer ce formulaire d'inscription,
- 2) de remplir et signer le contrat de formation qui suit,
- 3) de retourner ces documents accompagnés du règlement par courrier à l'adresse suivante :

LIVITY FORMATIONS, Mme Blondeau Leily, 3B rue du huit mai 1945, 31550 Cintegabelle

Dès réception, vous recevrez une confirmation d'inscription.

S'il s'agit d'une inscription qui bénéficie d'un financement professionnel, contactez-nous directement à contact@livityformations.com et nous vous ferons parvenir la convention de formation.

MES COORDONNEES

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Profession : _____

E-mail : _____

Je souhaite m'inscrire à la newsletter de LIVITY FORMATIONS

MODE DE PAIEMENT

Chèque bancaire ou postal : à remplir à l'ordre de **Mme Blondeau - LIVITY FORMATIONS**.

Je joins **2 chèques** à mon formulaire d'inscription :

450 €: Tarif normal après le 10/10/2019 : un premier chèque, encaissé à l'inscription à titre d'arrhes, d'un montant de **150€**, et un second chèque d'un montant de **300 €** qui sera encaissé à la fin de la formation.

350 €: Inscription ACTIVE avant le 10/10/2019 : un premier chèque, encaissé à l'inscription à titre d'arrhes, d'un montant de **130 €**, et un second chèque d'un montant de **220 €** qui sera encaissé à la fin de la formation.

Fait le : _____

Signature
(précédée de la mention manuscrite «Lu et approuvé»)

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **73 31 07407 31** auprès du préfet de la région
Midi-Pyrénées.

Entre les soussignés :

1. LIVITY FORMATIONS, 3B rue du huit mai 1945, 31550 Cintegabelle - n° SIRET : 535 205
371 00037

2. (Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire)

.....
.....
.....
.....
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du
Travail.

Article 1 - Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de
formation intitulée : **Matthieu VILLATTE – Maîtriser la conversation clinique.**

Article 2 - Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de
perfectionnement des connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du Travail.

Elle a pour objectifs de familiariser le stagiaire avec l'utilisation des principes de la Théorie des
Cadres Relationnels (TCR), d'expérimenter les processus de l'ACT pour favoriser la flexibilité et la
motivation.

Sa durée est fixée à 2 jours consécutifs.

Article 3 - Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation mentionnée à l'article 2 et obtenir la ou les
qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant
l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

- Etre psychologue, médecin, psychothérapeute, coach ou tout autre professionnel soignant
souhaitant intégrer l'ACT dans sa pratique (cette formation ne peut se substituer à une
formation initiale. Ainsi, chaque stagiaire est tenu pour responsable d'intégrer les
connaissances acquises en respectant les règles professionnelles, éthiques et déontologiques
qui régissent sa profession).

Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu le 25 et 26 juin 2020, à la salle des fêtes de Cintegabelle.

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens
pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- formation dispensée **par Matthieu VILLATTE**, psychologue et docteur en psychologie,
enseignant chercheur à Bastyr University à Seattle, USA, formateur ACT.
- les contrôles de connaissance se concrétisent tout au long du stage par des mises en situation et le
contrôle des exercices avec mise en pratique des techniques enseignées,
- une attestation de formation sera remise au bénéficiaire à l'issue du stage de formation,
- mise à disposition d'un lieu, d'un environnement (mobilier, système audio vidéo, ressources) et
fournitures spécifiques adaptées au contenu de la formation,
- prise en charge des pauses café.

Article 5 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Au-delà de ce délai et après versement des arrhes mentionnées à l'article 6 du présent contrat, la rétractation du stagiaire ne saurait donner lieu au remboursement desdits arrhes.

Article 6 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 350 € TTC pour l'inscription ACTIVE (jusqu'au 10 octobre 2019) et de 450 € (tarif à partir du 11 octobre 2019) pour le tarif normal.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Inscription ACTIVE: Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 130€ TTC à titre d'arrhes. Cette somme sera encaissée par l'organisme de formation.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, sera encaissé à l'issue de la formation, soit 220€ TTC le 26/06/2020.

- Tarif normal: Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150€ TTC à titre d'arrhes. Cette somme sera encaissée par l'organisme de formation.

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, sera encaissé à l'issue de la formation, soit 300€ TTC le 26/06/2020.

Article 7 – Inexécution du contrat

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Avant le début de la formation :

- Du fait de l'organisme **LIVITY FORMATIONS** : Les acomptes sous formes d'arrhes peuvent être reportés sur un prochain stage de formation, ou remboursés.

- Du fait du stagiaire : Les acomptes sous formes d'arrhes sont perdus.

Pendant la formation :

- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 8 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de TOULOUSE sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire (nom et prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation (nom et qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet